

NOTE A L'ATTENTION DES ENSEIGNANT(E)S

<u>Objet :</u> appel d'offres pour la mise à jour des programmes d'enseignement 2015-2016

Mise à jour des enseignements ou rendu des fiches de création

à remettre au plus tard <u>le 06 Avril 2015</u>

Cet appel d'offres a pour objectif de permettre à chaque enseignant de proposer ses intentions pédagogiques pour l'année universitaire 2015 – 2016, dans le cadre des règles générales qui suivent.

Toute création d'enseignement devra être réfléchie et correspondre soit à une <u>modification</u> soit à une <u>suppression.</u>

<u>Règles générales :</u>

Les contraintes pédagogiques et financières de l'école nous obligent à élaborer les programmes au prorata des effectifs prévisionnels suivants :

- Licence : année 1 : 300, année 2 : 264, année 3 : 300,
- Master : année 1 : 361, année 2 : 484 (dont effectif PFE, environ 320)

D'une manière générale, les instances de l'école souhaitent favoriser un resserrement des implications de chaque enseignant/e autour **d'un nombre limité d'enseignements dont il/elle prend la responsabilité** en assumant un encadrement complet, et en constituant ainsi des lieux de visibilité privilégiés de sa contribution à l'offre d'enseignement.

Par ailleurs, les enseignants titulaires et\ou associés doivent intervenir au moins dans **deux formations et\ou deux cycles à l'ENSAPLV**.

<u>Programme de Licence :</u>

Compte tenu de ce qui précède, il serait opportun que certains enseignants fassent une proposition en premier cycle licence.

Les effectifs de Licence sont importants (864) et nécessitent le maintien de 12 groupes de projet en L1, L2 et L3 par semestre. Chacun de ces groupes de projet doit être encadré par deux enseignants dont un au moins est titulaire ou associé (Cf. les règles d'encadrement votées par le CA le 23/01/2015 ci-jointes). Il vous est donc demandé de faire des propositions en ce sens.

Ces groupes de projet devront s'intégrer au sein de l'emploi du temps actuel : l'enseignement de projet ayant lieu le mardi en L1, le lundi en L2 et le jeudi en L3 (Cf. les matrices des emplois du temps par semestre ci-jointes).

Cela peut tout à fait s'envisager avec un passage de certains enseignants de Master en Licence (845 étudiants en Master sur 2 ans pour 68 groupes de projet contre 864 étudiants en Licence pour 72 groupes mais sur 3 ans). Il faut préciser que l'on compte 14 groupes de Projet en M1 pour 361 étudiants, 18 groupes de projets en M2 pour 484 étudiants et 22 groupes de PFE pour 320 étudiants avec une répartition numérique extrêmement hétérogène.

Programme de Master :

Concernant les enseignements thématisés des semestres 7 à 10, les coordinateurs sont invités à définir précisément les enseignements constitutifs de leur thème par semestre, ainsi que les équipes et la répartition des heures encadrées de chaque intervenant (y compris les prévisions des vacations ou volume d'heures pour les interventions ponctuelles).

Il est rappelé que la formation de master s'organise autour de Six thèmes : Art et Espace ; Édification et Culture techniques ; Environnement, Territoires et Paysage ; Patrimoines et Mutations ; Théories et Critique ; Ville, Habitat et Société.

Chacun de ces six thèmes doit accueillir au moins deux séminaires. Compte tenu de nos effectifs étudiants, aucune création n'est envisageable mais des permutations de thèmes sont possibles. Pour information, un séminaire est attendu au sein du thème « édification et culture techniques ».

Pour les groupes de projet S7 et S8, il est indispensable de préciser l'échelle du projet : « édifice et détails de construction » ou « Ville ».

Concernant les groupes de projet de Master, aucun nouveau groupe ne sera créé. Il est néanmoins rappelé que le CEVE réserve en M2 une place privilégiée à un groupe de projets qui se développe en partenariat avec des organismes, institutions ou collectivités territoriales françaises. Les propositions sont donc les bienvenues. **Un seul projet sera retenu par an** (cette place est actuellement occupée par France expo 2025).

Programme de soutien :

Les propositions peuvent s'inscrire dans l'organisation des cours de soutien pour les étudiants en difficulté.

Deux types d'étudiants sont concernés :

- Les étudiants que l'école souhaite accueillir mais qui présentent dès leur entrée en licence 1 des lacunes (bacs étrangers, bacs littéraires sans formation scientifique, etc.).
- les étudiants qui présentent une faiblesse ou un retard considérable dans une ou plusieurs discipline(s) et plus généralement une difficulté à voir dans l'espace.

Deux modalités différentes sont donc prévues :

- le soutien continu sur l'année
- le soutien dans un intensif pluridisciplinaire (durant l'inter semestre).

Les enseignants souhaitant s'engager pour le soutien sont invités à compléter une fiche « création cycle licence, soutien » en précisant les modalités de leur intervention.

Pédagogies incluant un voyage ou une action hors les murs (Hors relations internationales) (cf. formulaire VAHM) :

Les enseignants qui construisent leur pédagogie en relation, autour ou en impliquant un voyage ou une action hors les murs doivent **impérativement** remplir le formulaire VAHM joint **qu'il s'agisse d'une demande de création de cours ou d'une reconduction**. L'examen de ces pédagogies tiendra compte des moyens de notre école et leur validation garantira leur réalisation budgétaire selon les principes validés par le CA.

Pédagogies incluant une action pédagogique internationale avec partenaires étrangers (RI) (cf. appels d'offres actions pédagogiques internationales):

Les projets pédagogiques sont à déposer en réponse à l'appel d'offres de la CRI, lancé par Danielle Hugues (projets détaillés attendus pour début juin).

Les enseignants qui souhaitent proposer ou reconduire une action pédagogique internationale (en coopération avec des établissements étrangers partenaires: Voyage de coopération ou atelier international) doivent l'indiquer dans le formulaire VAHM en cochant la case CRI. Il vous est demandé de présenter en quelques lignes ce projet d'un point de vue pédagogique et d'en esquisser un budget.

Toutes les propositions seront examinées par le CEVE en collaboration avec la CRI.

MODE D'EMPLOI

Mise à jour des enseignements existants :

L'application **informatique** TAIGA permet aux enseignants **responsables** de leur enseignement de modifier le ou les textes imprimés dans les plaquettes, de les valider ou de **modifier les équipes pédagogiques et de prévoir les apports ponctuels si besoin est**.

Dans le cas d'une reconduite à l'identique, il est **nécessaire de valider** les textes tels qu'ils sont en prenant soin de **préciser les heures d'intervention** de chacun des enseignants participant.

Dans tous les cas, vous devrez indiquer, au sein même du système TAIGA, le jour et le lieu de votre enseignement (sans les modifier dans le cas d'une reconduite).

Création de nouveaux enseignements :

Attention, l'application informatique ne gère pas les créations d'enseignement.

Des modèles Word sont disponibles sur le site Internet de l'école à la rubrique **ENSEIGNANTS – APPELS D'OFFRES 2015-2016**.

Enfin, il faudrait prévoir systématiquement une **version anglaise** si possible (nouvelle exigence européenne !)

Les créations d'enseignement se feront par mail via le modèle disponible sur le site internet de l'école et sont à envoyer à :

Catherine Comet et Caroline Lecourtois

pour transmission au bureau du CEVE.

Ces propositions de création seront examinées par le CEVE en collaboration avec la CRI avant d'être insérées dans les plaquettes pédagogiques destinées aux étudiants.
Les jours et lieux des enseignements seront définis par la commission « emploi du temps ».